RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 05391
Numéro SIREN : 404 679 755
Nom ou dénomination : S D M

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2022 sous le numéro de dépôt 66420

2206645401

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : S D M

Numéro RCS : 404 679 755
Numéro Gestion : 1996B05391

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 38 R DE BERRI
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R066420 (2022 66454)

Date du Dépôt : 20/05/2022

- Type d'acte : Procès-verbal du conseil de surveillance
Date de l'acte : 23/02/2022
Décision 1 : Changement de président du directoire

fait à Paris, le 20 mai 2022

LPS11067656

9C B 5391

PN 23/2/22 DC

SOFRAPART
Société Anonyme à Directoire et conseil de Surveillance
Au capital de 479 460 EUROS
Siège social : 76 Rue de la Pompe 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 326 923 240

(« La Société »)

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
20 MAI 2022
Sous le N° : 6694

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux
le 23 février à 14 heures,

le Conseil de Surveillance de la société Sofrapart s'est réuni en Conseil, sur convocation du Président.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre de présence :

Monsieur GUELBOIM Michel
Monsieur GUELBOIM Robin
Monsieur SILVA Filipe
Madame BORCHERS Ingrid
Monsieur DA SILVA Bruno

Tous les membres du Conseil de Surveillance en fonction étant présents ou représentés, le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GUELBOIM préside la réunion en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le Président Rappelle l'ordre du jour :

- Constatation de la démission de Monsieur Pierre PARIZIA en qualité de membre et de président du directoire et Nomination d'un nouveau président du Directoire,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Constatation de la démission de Monsieur Pierre PARIZIA en qualité de membre et de président du directoire et nomination d'un nouveau membre et président du directoire en remplacement

Le Président de séance rappelle que de Monsieur Pierre PARIZIA a démissionné de son mandat de président et de membre du directoire de la société à compter de ce jour suite à son départ à la retraite.

Le conseil de surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Pierre Parizia pour les services rendus à la société au cours de ses mandats.

En conséquence, le conseil de surveillance décide à l'unanimité de nommer un nouveau membre et président du directoire en remplacement de Monsieur Pierre PARIZIA, à compter de ce jour.

Copie certifiée
Conforme à l'original.
M. José RONERO
DAF
le 17 mai 2022

RG.

Nomination d'un membre du Directoire

Le conseil de surveillance décide à l'unanimité de nommer :

Monsieur Rémi CANIVET
Né le 6 juillet 1982 à Melun
De nationalité française
Demeurant 42 Avenue du Président Wilson - 94340 Joinville-le-Pont

pour une durée de six ans en qualité de membre du directoire ;

Monsieur Rémi CANIVET a fait savoir d'ores et déjà qu'il acceptait les fonctions qui lui étaient conférées et a déclaré qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne lui en interdit l'exercice.

Nomination du Président du Directoire

Le conseil de surveillance décide à l'unanimité de nommer Monsieur Rémi CANIVET, **pour une durée** de six ans en qualité de Président du Directoire ;

Le conseil de surveillance décide que monsieur Remi Canivet ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de président du directoire mais aura droit au remboursement des ses frais engagés pour le compte de la société sur présentation de justificatifs.

Monsieur Rémi CANIVET a fait savoir d'ores et déjà qu'il acceptait les fonctions qui lui étaient conférées et a déclaré qu'aucune disposition légale ou règlementaire ne lui en interdit l'exercice

Pouvoirs pour formalités

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes les formalités légales de publicité ou d'en requérir l'accomplissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Bon pour acceptation des fonctions de membre et de président du directoire.

DB